PROUILLOUSIEN 2021

NOUVEAUTÉS

VIE DU VILLAGE

INFORMATIONS

N° 25

L'ancien coq de l'église qui a élu domicile dans la salle de la mairie, a retrouvé un perchoir.

Un grand MERCI à Monsieur Claude PANNIER pour avoir réalisé gratuitement cette œuvre.

JOURNAL MUNICIPAL DE PROUILLY

PUBLICATION MARS 2021

Directrice de la publication : C. Malaisé

Rédaction : Commission communication

Conception : C. Lévêque

Photos : Mairie de Prouilly

Impression : REPROCOLOR, Z.A Farman-6 ter, rue André Rieg 51682 REIMS

Nombres de tirages : 310 ex

Patrimoine et histoire

P. 6

Patrimoine Naturel et Histoire

P. 14

Les réalisations communales

P. 16

Bien vivre ensemble

P. 20

SOMMAIRE

Éditorial ……..…. 4 - 5

Histoire et Patrimoine ……..…. 6 - 7

Les Amis du Vieux Prouilly ……..…..8-11

Anciens combattants ……..…..12

La Chorale «Si on Chantait » ……...13

Patrimoine naturel et historique.....14-15

Réalisations dans la commune…..…... 16-17

Bien vivre ensemble ……..20-22

Infos utiles ……..……..…..…. 23

Info écoles et salle communale……... 24 – 25

État civil ……..…. 26

TRANSPORTS
LARUE Christian
contact@etschristianlarue.fr
Chemin de la Glisière
51140 PROUILLY
Tél. 03 26 48 58 82
Fax 03 26 48 25 10
Transports - Stockage - Distribution

EDITORIAL

L'EDITO du Maire
Janvier 2021

2020 !

On se souviendra longtemps de cette année 2020 qui a bouleversé nos vies.

L'année 2020 a été vécue de manière très particulière par bon nombre d'entre nous. La COVID, le confinement, l'isolement, le chômage partiel, la fermeture administrative des écoles, des commerces, des entreprises, des lieux de sports, de la culture et la perte d'emplois nous ont marqués mentalement, physiquement et financièrement. Certains ont été dans la peine pour diverses raisons : maladie, deuil, perte d'autonomie, solitude ou précarité.

L'année 2020 aura aussi été celle de l'installation de la nouvelle équipe municipale. Perturbée par la pandémie, alors que tous les conseillers municipaux avaient été élus au premier tour le 15 mars, il aura fallu attendre le 23 mai pour mettre en place le nouvel exécutif de la commune.
Les différentes mesures prises pour faire face à l'épidémie ne facilitent pas le travail quotidien. Mais malgré cela, mes adjoints et moi-même, sommes tous les jours au service de la collectivité pour suivre les affaires en cours et préparer les futures réalisations car les sujets ne manquent pas.

Le principal chantier qui était en cours, celui de la rénovation de la salle polyvalente, a pu se terminer au printemps juste avant le premier confinement. Cependant il a fallu attendre l'avis de la commission de sécurité qui est passée en août pour pouvoir l'ouvrir au public.
Depuis afin de respecter les règles de distanciation, le conseil municipal l'utilise pour ses réunions.
J'en profite pour remercier la coopérative "La Champenoise" qui, gracieusement, nous a prêté à plusieurs reprises leurs locaux pour nous réunir.

En mai 2020, la commune est devenue propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve un pin tortueux très ancien, élément naturel chargé d'histoire et emblème de notre village.
Afin de préserver cet arbre et la biodiversité de ce secteur, une Obligation Réelle Environnementale (la première dans la région Grand Est) a été signée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

Les études pour l'aménagement des trottoirs route de Pévy sont terminées et, en accord avec la communauté Urbaine du Grand Reims et le Conseil Départemental, les travaux devraient être réalisés en 2021.

Le conseil municipal a décidé également de rénover l'aile nord du bâtiment (salle des archives, salle des associations, entrée et escalier, aménagement des combles) de la mairie. La couverture en zinc qui est en mauvais état doit aussi être refaite entièrement. Les entreprises chargées des prestations intellectuelles ont été nommées et l'Avant-Projet Sommaire réalisé. Les travaux devraient commencer pendant le 2ème semestre 2021.

D'autres projets ont pris du retard :
C'est le cas de la réfection du chemin des Monts la Ville. Les travaux de réfection du réseau d'eau potable qui devaient commencer en mars ont été reportés à l'automne. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques est en cours et la voirie devrait être refaite en 2021.

EDITORIAL

Les études d'Avant–Projet Sommaire pour la rénovation du mur de soutènement de l'Église et la mise en accessibilité de ce monument n'ont pas été validées par l'Architecte des Bâtiments de France qui, depuis, demande que ce chantier soit confié à un Architecte du Patrimoine. De ce fait la réalisation de ces travaux est reportée. Il faut espérer qu'ils pourront être faits en 2022 !

Des nouveaux projets ont été également décidés en 2020.
Certains élus ont demandé d'instaurer un sens unique dans la rue Basse et la rue Haute de Pévy. Depuis de très nombreuses années, les conseils municipaux successifs ont étudié ce projet sans jamais le finaliser. En effet, définir le sens de circulation est très difficile. Même les riverains sont très partagés sur cette question. Un changement temporaire de circulation d'un mois a donc été décidé pour faciliter la circulation pendant les vendanges 2020.
En 2021, cette opération sera renouvelée pendant un mois en sens inverse, afin que chacun puisse se rendre compte des conséquences. Ainsi le conseil municipal pourra analyser les deux situations et peut-être, en partenariat avec le Conseil Départemental, prendre une décision.

Lors de la vérification des installations sportives du terrain à côté de la salle polyvalente, de nombreuses anomalies ont été constatées. Le terrain a donc dû être fermé au public pour raisons de sécurité et ne pourra pas être ré-ouvert. La réhabilitation de cet espace doit être envisagée dans un futur proche.

Soyez sûrs que le Conseil Municipal dans son ensemble saura répondre aux défis qui nous attendent et trouvera les solutions dont nous avons besoin.

2020 fut une année avec très peu d'animations, sans repas festifs, sans moments conviviaux.
A tous les bénévoles associatifs qui ont été très souvent réduits à l'inactivité je veux délivrer un message : gardez votre motivation pour des jours meilleurs en 2021. Votre engagement au service de la population est capital et irremplaçable.

2020 fut une année hors du commun et je remercie du fond du cœur les employés communaux pour l'engagement qu'ils ont su montrer dans cette période de crise. Fort attachés aux valeurs du service public, ils ont assuré sa continuité et ont su s'adapter en toutes circonstances.

J'ai aussi une pensée particulière pour tous les bénévoles et professionnels qui ont œuvrés à maintenir le lien social au sein de notre communauté pendant le confinement, celles et ceux qui ont confectionnés et distribués des masques, portés des courses aux anciens, les pompiers, nos services administratif et technique, les élus et j'en oublie certainement !

Pour terminer, j'espère qu'avec la nouvelle équipe municipale qui s'est mise en place, nous pourrons nous projeter vers l'avant et travailler tous ensemble pour la collectivité et dans l'intérêt général.

Cette année s'annonce incertaine à cause de la crise sanitaire, économique et sociale.
Mais je suis persuadée que tous ensemble nous serons plus forts !
Soyez patients et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Catherine Malaisé

Histoire et patrimoine : L'arbre de la liberté du village.

Un cerisier d'ornement a été planté en 1989, année du bicentenaire de la Révolution.

Cette petite cérémonie s'est faite lors de la fin de l'année scolaire en juin 1989 avec les enfants de l'école, Mme Godin, Maire et les deux institutrices Mmes Pouply et Cazarro.

Les élèves s'étaient costumés en révolutionnaires

Planter un arbre est issu d'une très ancienne tradition. Au temps des Romains, on plantait un chêne devant la maison pour la protéger. En mai, pour rendre hommage à la nature, on plantait un arbre : le « May ». Dans certaines familles, on plante un arbre à la naissance d'un enfant. En France, depuis 1978 avec Raymond Barre, chaque premier ministre plante un arbre dans le parc de Matignon.

A la Révolution, les "*apôtres de la liberté*" sont envoyés par les Jacobins dans toutes les provinces. Porteurs des idées nouvelles, ils organisent des cérémonies collectives telles que les plantations d'arbres de la liberté. C'est ainsi qu'environ 60 000 arbres furent plantés dans les communes de France. L'arbre ainsi planté devenait un symbole de la Patrie. Il était planté sur la place du village ou dans un endroit très fréquenté.

L'arbre de la liberté est souvent représenté coiffé d'un bonnet phrygien. Ce bonnet ressemble au chapeau qui coiffait les esclaves affranchis de l'Empire romain. Ce bonnet devient le symbole de la liberté et du civisme, il coiffe Marianne.

Par la suite, en 1830, 1848, 1870, 1989, lors de chaque soubresaut révolutionnaire ou anniversaire, des arbres de la liberté seront plantés.

Dans nos communes marnaises, la plupart furent plantés le 14 mars 1948 sur une demande du Préfet afin de commémorer le centenaire de la Révolution de 1848, les habitants du village étaient tenus d'entretenir cet arbre.

Voici un décret de la Convention Nationale : « *Dans toutes les communes où l'arbre de la Liberté aura péri, il en sera replanté un autre* ». ***Les citoyens qui osaient alors s'en prendre à ces arbres étaient sévèrement punis. Certains furent même condamnés à mort. Le peuple français a défendu son arbre de la liberté comme le soldat défend son drapeau. L'arbre devenait le symbole de la Patrie.***

PROUILLY

La liberté a son cerisier

A Prouilly, on a profité de la fête des écoles pour demander aux enfants de planter l'arbre de la liberté. C'est donc un cerisier-fleurs qui a été mis en terre en bordure de la grand-rue et près du carrefour, en présence des quarante et un enfants des deux classes du village, costumés pour la circonstance aux couleurs de la Révolution.

Auparavant, on avait lu la déclaration des Droits de l'homme et dansé.

Une bonne partie de la population a suivi cette cérémonie à laquelle participaient également Mme Godin, maire, et M. Vinkler, conseiller général du canton.

Il reste maintenant à arroser copieusement le jeune arbre...

Vous trouverez dans un prochain « Entre deux Terroirs » un article très complet sur ces arbres de la Liberté plantés à différentes époques et dans nos villages.

Les Amis du Vieux Prouilly

L'année 2020 n'a pas été une bonne année pour notre association. Chacun a pu effectuer ses propres recherches, mais, faute de réunions, de manifestations, de rencontres, nous n'avons pas progressé sur nos travaux en cours, principalement ceux qui concernent l'église à travers les âges et les seigneurs de Prouilly.

En attendant des jours meilleurs, je vous propose de découvrir deux femmes, deux personnalités qui ont marqué l'histoire des seigneuries de Prouilly : **Gabrielle de Poisieux et sa fille Renée de Saint-Paul**.

La famille de Poisieux très fortunée était originaire du Dauphiné. Le père de Gabrielle avait un grand nombre de seigneuries dans la région lyonnaise. La famille de Poisieux, tout comme la famille de Népoux que vous allez aussi découvrir, disposaient chacune d'une seigneurie à Prouilly. Ces seigneuries, par l'intermédiaire de mariages successifs, vont arriver entre les mains de la famille d'Arras.

Pour mieux comprendre les liens qui unissent ces familles, je vous propose de consulter l'arbre généalogique placé en fin d'article.

Les souvenirs de la Dame Renée de Saint Paul

Ce 3 décembre 1641, la très pieuse **Renée de Saint-Paul**, âgée de 47 ans, était désormais en paix avec elle-même. Sur les conseils de son mari, François Léonor de Rabutin, lui aussi fervent catholique, elle venait de rédiger son testament et l'avait déposé auprès de Roland et Angis, notaires royaux à Reims. Elle léguait à la fabrique de Prouilly, à son décès, la somme de 3 000 livres. Toutes les semaines, et à perpétuité, une messe serait dite pour le repos de son âme et de celle de ses proches.

Ce jour-là, au soir de sa vie, dans sa demeure de Prouilly, elle pensait à toutes ces années passées, aux misères, aux guerres, dont elle avait été témoin, mais aussi aux bonheurs de son existence.

Sa famille de petite noblesse de Champagne avait rencontré les grands de ce monde. Ses ancêtres détenaient de nombreux fiefs.

Son père, **Antoine de Montbeton dit Antoine de Saint-Paul**, était né en 1550. En 1588, il épousa sa mère, **Gabrielle de Poisieux**, dame de Wartigny. Gabrielle était la fille de Michel de Poisieux, baron d'Anglure, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lieutenant des cinquante lances du Roi, seigneur de Lor, de Pavant-en-Brie, de Wartigny, de Condé-sur-Aisne, de Semuy et de Prouilly. La seigneurie de Prouilly était bien issue de ses grands-parents maternels. L'un de ses lointains ancêtres, Louis de Coustes dit Minguet, n'a-t-il pas été le page de Jeanne d'Arc, puis son écuyer, avant d'être le panetier du roi ? L'un de ses autres lointains ancêtres du côté de sa grand-mère Anne de Baudoche, n'a-t-il pas été Chambellan du Roi Louis XI ?

La seigneurie de Prouilly lui venait aussi du second mari de sa mère, **François de Nepoux**, qui partageait le fief de Prouilly avec son cousin **Jean de Népoux.** La famille de Népoux était aussi une grande famille qui disposait de nombreuses seigneuries dans les Ardennes.

Renée de Saint-Paul se souvenait de la brillante et tragique carrière de son père.

Antoine de Montbeton (Antoine de Saint-Paul)

Son assassinat, le 25 avril 1594, est gravé dans sa mémoire. Elle n'avait que quatre ans. Antoine de Saint-Paul a été poignardé par le Duc de Guise, Charles, le fils de Henri de Guise, le Balafré, assassiné lui aussi à Blois, en 1588, par les hommes de main d'Henri III. Elle l'a vu, inerte, en sang, porté par les soldats dans son château de Porte Mars à Reims. Elle se souvient aussi du lendemain, du départ précipité de sa mère qui la tenait par la main, de sa sœur Charlotte et de son frère Claude, pour aller à Mézières, dans la petite forteresse que son père avait aménagée et où il pensait se retirer en cas de danger. Et puis les funérailles ont suivi... Quelques jours plus tard, le corps a été transporté à Mézières puis inhumé dans la Basilique Notre-Dame de l'Espérance. A Reims, son cœur avait été placé en l'Eglise des religieux jacobins de Reims.

Cette période de la Ligue, les chevauchées de son père à la tête de ses troupes, la tension de tous les instants au milieu des Suisses qu'il avait enrôlés, elle s'en souvient bien, surtout à travers les récits que lui en faisait sa mère.

L'assassinat du Maréchal de Saint-Paul

En 1587, la chasse aux Huguenots avait été ouverte. Un édit du roi avait proclamé la confiscation et la vente de leurs biens et les avait déclarés hérétiques et coupables de crimes de lèse-majesté.

Henri de Guise, instigateur de la Saint-Barthélemy, chef de la Ligue Catholique, était devenu, tout comme son frère Louis, archevêque depuis 1574, très populaire à Reims, véritable capitale de la Ligue. Son assassinat le 23 décembre 1588 fut l'occasion pour Antoine de Saint-Paul, d'accéder à de plus hautes responsabilités. Lieutenant général, il était devenu Maréchal de France pour la Ligue puis gouverneur de la ville de Reims.

Il avait vaillamment combattu les troupes du Roi hérétique Henri IV ; il avait conquis de nombreuses villes, pris de nombreux châteaux, défendu les habitants de Reims des brigands et des voleurs, protégé les vendanges. Le Maréchal de Saint-Paul était devenu le véritable maître de Reims.

Le château de Porte Mars, forteresse de la ligue catholique

La conversion d'Henri IV au catholicisme en 1593 et son sacre à Chartres le 27 février 1594 va porter un coup fatal au maréchal de Saint-Paul. A cette époque, Henri IV commençait à reconquérir son royaume.

A Reims, on trouve les troupes de Saint-Paul encombrantes. Les bourgeois, gouvernés d'une main de fer, ne le supportent plus. On voyait le Maréchal s'enrichir de plus en plus au fur et à mesure de ses conquêtes. Le château de Porte Mars qu'il occupait depuis 1593 était devenu le symbole de son autorité.

Les relations du maréchal de Saint-Paul avec le jeune Charles de Guise, le fils du défunt Henri de Guise, âgé de 22 ans, et avec son oncle le duc de Mayenne sont houleuses. Ils sont rivaux. La famille de Guise voit d'un mauvais œil Saint-Paul empiétant sur leur pouvoir, en guerroyant, en tuant, en rasant les châteaux des récalcitrants.

Le 25 avril 1594, le Maréchal de Saint-Paul, est assassiné à Reims, devant l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. C'est un coup organisé par les Guise.

Une description dit que son corps était resté nu toute la journée sur le parvis, au plus grand bonheur des Rémois qui avaient été partisans de la Ligue, mais qui maintenant étaient excédés d'être sollicités pour construire les défenses du château et pour être ponctionnés par le Maréchal.

Dans la même journée, sa femme Gabrielle de Poisieux, femme à la tête froide, s'est dépêchée de se sauver à Mézières avec toute sa fortune et ses richesses avant qu'on ne vienne lui créer des soucis.

Charles de Guise (1571-1640)

L'année suivante, à la demande des habitants de Reims, Henri IV autorisait la destruction du château de Porte Mars. Il y eut de grandes réjouissances ; en quelques jours le château disparut.

Une femme de caractère : Gabrielle de Poisieux

Le ralliement au roi n'ayant pas été fait par le Maréchal de Saint-Paul, c'est sa veuve Gabrielle de Poisieux qui va faire la démarche. Elle s'est d'abord réfugiée à Mézières, et puis ensuite, elle s'est rapidement installée au château de Wartigny, dans la seigneurie de son mari.

Gabrielle de Poisieux avait un gros défaut : l'avarice. Elle a passé le restant de sa vie à faire des procès à tout le monde pour essayer de récupérer ses biens.

La citadelle de Mézières aménagée à partir de 1590 par le Maréchal de Saint Paul

Elle négocie son ralliement au roi Henri IV et lui écrit une longue lettre au ton ferme. Le roi accepte. Elle obtient la garde de la citadelle de Mézières pour son fils Charles, mais comme il est trop jeune, c'est elle qui va en bénéficier. Elle avait perçu la somme de cent mille écus pour rembourser les dettes de son mari plus cent vingt mille écus pour la solde de ses troupes. Elle conserva même le rang dévolu aux veuves des maréchaux de France.

La dalle funéraire d'Antoine de Saint-Paul, musée de l'Ardenne

Gabrielle, après la disparition de son mari, le Maréchal de Saint-Paul, s'était remariée avec **François de Népoux**, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Peumault, ancien lieutenant de son mari décédé. Elle avait déjà demandé dans sa lettre au roi Henri IV une place significative pour François de Népoux. Il était assez fortuné et disposait, entre autres, d'un fief à Prouilly. Dans les actes anciens, on voit que François de Népoux avait été l'avocat de Gabrielle pendant de nombreuses années.

Gabrielle et ses filles partagèrent alors leur existence entre Mézières, Haudrecy, et aussi Prouilly. Elles connaissaient déjà les seigneurs d'Haudrecy, Robert II d'Arras étant marié avec Françoise de Népoux, sa nièce par alliance.

En 1608, la famille résidait à Prouilly, Gabrielle de Poisieux étant détentrice du fief.

Cette année-là, à Prouilly, le mariage de sa fille **Charlotte de Saint-Paul** avec **Charles de Bouilly** fut un grand bonheur qui se renouvela l'année suivante quand Renée de Saint-Paul suivit sa sœur dans le mariage.

Ce mariage de **Renée de Saint-Paul**, âgée de 19 ans, avec **Jacques de Montbeton**, âgé de 24 ans, seigneur de Voncq et vicomte de Selles-en-Champagne, donna lieu à une grande fête. La noblesse de Champagne y était bien représentée. Un contrat de mariage avait été passé chez Maître Angier, notaire à Reims. Les nouveaux mariés demeuraient à Voncq près de Rethel, parfois à Selles-en-Champagne.

En 1610, Jacques de Montbeton était nommé gouverneur des ville et château de Rethel. Renée habitait désormais cette ville. Ses deux filles nées de cette union lui ont apporté un grand bonheur. **Françoise de Montbeton**, l'aînée, eut une petite sœur en 1622, **Charlotte de Montbeton**.

Malheureusement, le 1er mars 1629, un grand malheur frappa la famille. Jacques de Montbeton décédait à l'âge de 44 ans, « *dans l'exercice de ses fonctions* » lui a-t-on dit. Veuve, elle se remariait avec **François Léonor de Rabutin**, seigneur de Chavigny (lieu situé dans l'Aisne), cousin de la Marquise de Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal). On appela désormais Renée de Saint-Paul la **Dame de Chavigny**.

Elle avait rejoint sa maison de Prouilly.

L'année 1638 a été marquée par la mort de **François de Népoux**, second époux de Gabrielle de Poisieux. Gabrielle, alors âgée de 68 ans, vivait avec sa fille Renée. Elle est décédée en 1640.

Charlotte de Montbeton, mariée le 3 mars 1642 à **Charles Acham d'Haudrecy**, eut deux enfants, **Robert III d'Arras** et **Jean d'Arras d'Haudrecy**, qui fut l'ancêtre précurseur des d'Arras qui vécurent à Prouilly.

Le mystère de la sépulture de Gabrielle de Poisieux

Charlotte de Montbeton décède fort jeune en 1648. Elle est enterrée dans la chapelle de la vierge de l'église de Prouilly. C'est là qu'est aussi enterrée sa mère **Renée de Saint-Paul**, et peut-être sa grand-mère **Gabrielle de Poisieux**.

Une plaque placée dans la chapelle une trentaine d'années plus tard par son fils Robert III d'Arras l'attestait (*voir ci-contre*).

« Cy gy Dame Gabriele de Poisieux, maison illustre du daufiné, veufe » d'haut et puisan seigneur Anthoine de S.t-Paul, en son vivan Marechal » de France et Gouverneur de Bry et Champagne, lieutenant general des » armées de Sa Majesté. Est sorti de ce mariage Rene de S t-Paul ma- » ryé à Mesire Chevalie Jaque de Mombeton, Gouverneur de Retel ponr le » Roy. Ces dames ont donné plusieurs marques de leur grande pieté pen- » dan leur vie, ayan vécu tres saintement, et on fait plusieurs fondations » dan cette paroisse. Dan le mesme endroit repose Dame Charlotte de » Monbeton, fille et petite-fille des dames cy nommées, quy fut maryé à » Mesire Chevalie a camp Daras, Escuyer et seigneur Daudrecy, dont est » sorty Mesire Chev. Rober Daras ; sa fame qui esté Dame Mary Caterine » de Noel, fille de Mesire Pierre de Noel, lieutenan de Roy de Rocroy, est » ausi enteré ycy »

Cette plaque, qui existait encore en 1850, a aujourd'hui disparu. Il est fort possible que Robert III se soit trompé au sujet de son arrière-grand-mère Gabrielle de Poisieux. En effet, d'après la généalogie des de Brouilly, elle serait morte chez sa fille et enterrée en l'église de Villers-Hélon, entre Soissons et Villers-Cotterêts, fief de son gendre, Charles de Brouilly. Aucun acte officiel ne l'atteste.

Le livre intitulé *« Histoire des seigneurs et châtelains de Villers-Hélon »,(Antoine-Maurice de Chauvenet - (1907)* montre que Gabrielle de Poisieux repose dans la chapelle de la vierge de l'église de Villers-Hélon, à côté de sa fille Charlotte de Saint-Paul et de son gendre Charles de Bouilly.

Charles de Brouilly, indépendamment de son château de Villers-Hélon, avait une maison à Soissons, paroisse Saint-Rémy. Sa belle-mère, Gabrielle de Poisieux, y mourut en 1640.

Le livre indique qu'elle fut enterrée au caveau des seigneurs en la chapelle de la Vierge de l'église de Villers-Hélon.

La généalogie des de Brouilly indique que dans ce même caveau reposent les parents de Charles de Brouilly, Charles de Brouilly père et son épouse Jeanne de la Fontaine. Leur pierre tombale les représente debout, les mains jointes en costume du temps d'Henri IV.

Charlotte de Saint-Paul mourut aussi à Soissons en mai 1653, et fut enterrée à Villers-Hélon au même endroit. Charles de Brouilly, son mari décédait le 25 décembre 1654, et était enterré le même mois à côté de sa femme.

Prouilly ou Villers-Hélon ? Où repose vraiment Gabrielle de Poisieux. Le mystère reste entier…

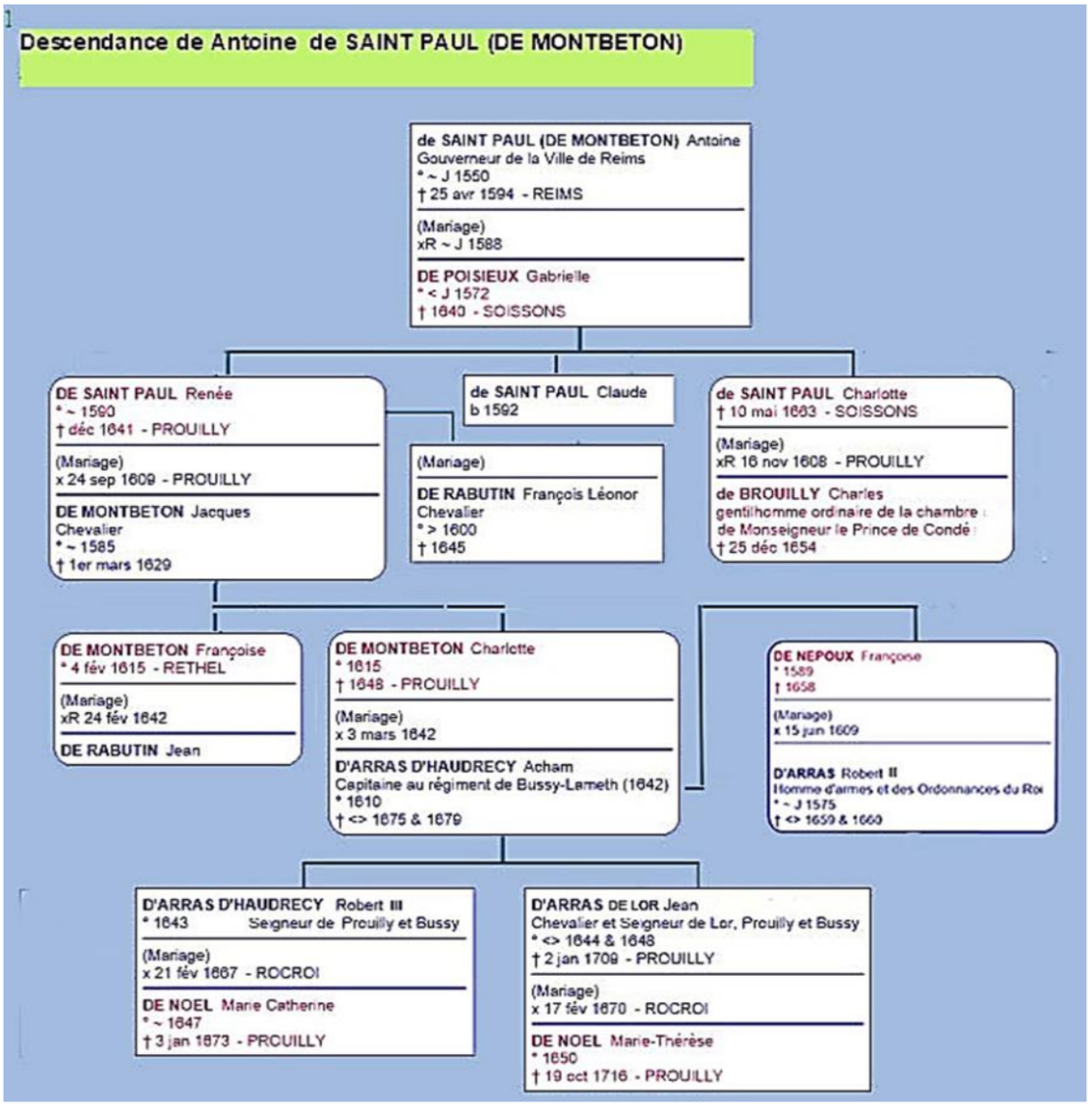

Sources :

-Baptêmes, Mariages , sépultures de Prouilly, Haudrecy et autres lieux

-Recherches historiques et généalogiques effectuées par

JC Petitfrère,

Patrick Degraeve,

Louis d'Arras d'Haudrecy,

Jean-Louis Legay.

-Nombreux ouvrages existants sur le sujet…

email : lesamisduvieuxprouilly@gmail.com Jean-Louis Legay

LES ANCIENS COMBATTANTS

Les derniers combats dans notre village en 1918

Il y a 102 ans, le jour du 1er octobre 1918, la 6ième division d'infanterie passe à l'attaque sur le secteur de la Vesle entre Jonchery sur Vesle et Muizon avec la participation du 27ième régiment d'infanterie le 85ième RI, le 95ième RI. Les combats font rage, à Cuissat secteur de l'ancien Moulin la résistance allemande est vive, mais neutralisée.
Le 27ième RI à trois bataillons (environ 2000 soldats) foncent sur Prouilly. Le 1er bataillon investit le village qui est officiellement libéré le 1er octobre dans la journée. Les 2ième et 3ième bataillons se portent sur le plateau de la Husse vers Bel-Air.
Le 95ème RI aura la perte d'un soldat le 2ième classe Antoine BELLY tué à la butte de la Husse le 1er octobre 1918, il était originaire de Saint –Etienne (Loire).
Les bataillons repoussent les allemands vers le nord-est, le 31ième RI atteint la ferme de Luthernay perdant 5 Officiers tus par un obus allemands dans le bois de Cauville.
Le 89ième RI fonce vers Marzilly, le 27ième RI avec le Bataillon RUINET fonce entre Marzilly et Tousssicourt, le but prendre Hermonville, le fort de Saint-Thierry et atteindre le canal de la Marne à Loivre.
Les villages de Chenay, Merfy sont libérés le 2 octobre 1918 par le 79ième RI.
L'angoisse de quatre ans de guerre et de privation a surement laissé chez nos aïeux une joie sourde et indescriptible en attendant le retour de ceux qui reviennent de cet enfer et ceux qu'on ne peut que pleurer l'absence ayant fait le sacrifice de leur vie pour notre liberté.

Extrait, conjoint des conférences effectuées par Jean-Louis Legay et Raymond Triboux au cours du centenaire de 1914/1918.
Photos Jean-Louis Legay

Les Anciens combattants UNC de Prouilly et Amis du Vieux Prouilly

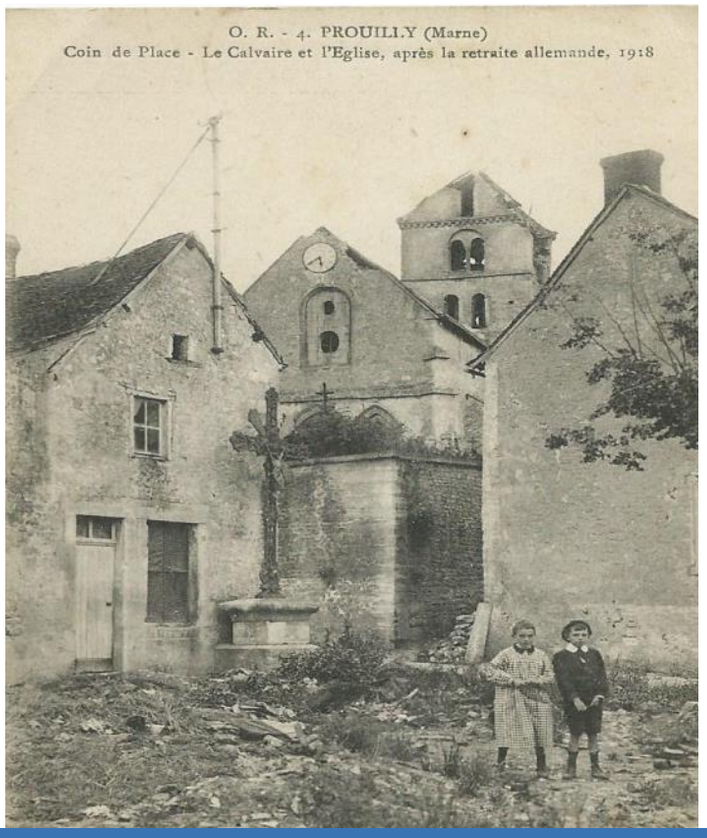

La chorale **« Si On Chantait » dirigée par Philippe ADAM**

Tous les p'tits chœurs ont été très heureux de vous accueillir et de vous communiquer leur passion à de nombreuses occasions depuis 2016. Malheureusement, la crise sanitaire que nous traversons ne nous aura pas permise de fêter la musique le 21 juin dernier et de reprendre en septembre comme nous l'avions prévu. Nous espérons une année 2021 plus harmonieuse et plus festive ! Notre dernière manifestation restera le Téléthon 2019 où nous avions récolté **676,50€** pour l'AFM : un peu plus que l'année précédente (616€ en 2018). Nous avons malgré tout souhaité participer cette année au Téléthon et avons fait un don d'un montant de **700€** à l'AFM.

Nous espérons pouvoir vous accueillir **le samedi 26 juin prochain** pour fêter la musique lors d'un concert gratuit à l'église de Prouilly en fonction de l'évolution sanitaire.

La commune au chevet de son patrimoine naturel et historique

En mai 2020 la Commune a signé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne une Obligation Réelle Environnementale (la première de la région GRAND EST) afin de préserver la biodiversité remarquable de la pelouse sur sable du chemin au Cuissat ainsi qu'un magnifique Pin tortueux. Cet arbre est lié à l'histoire du village et est très précieux aux yeux des habitants.
Concrètement, la commune de Prouilly s'est engagée pour 99 ans à confier la gestion écologique des parcelles au Conservatoire d'Espaces Naturels, à ne pas porter atteinte au Pin tortueux, à ne pas utiliser d'engrais ou de pesticides et à ne pas mettre en culture les parcelles.

Le pin remarquable de ce lieu marque l'emplacement d'un ancien calvaire.
C'est ce qu'ont affirmé les plus anciens du village en ajoutant que ce calvaire était encadré autrefois par deux pins. Il y a été retrouvé récemment une pierre plate percée en son centre.

Ce pin a obtenu le « *prix de l'arbre 2000* » décerné par le Conseil Général de la Marne.
Depuis, la commune entretenait la parcelle de terre agricole sur laquelle est situé cet arbre, qui appartenait à un propriétaire n'habitant plus dans la région.

A cet endroit, en face, sur « la tête de Cuissat », un moulin à vent a fonctionné jusqu'à environ 1830.
Il se dit que cette croix a été dressée après le massacre du Moulin de Cuissat de 1785.
De mémoire des anciens, elle était là depuis longtemps. Elle a été détruite au cours de la guerre 14-18.

Au Moulin de Cuissat a été commis un des crimes les plus effroyables du XVIII^{ème} siècle qui a rendu cet endroit tristement célèbre. Dans la nuit du 20 au 21 août 1785, la Grande-Jeannette et ses acolytes ont assassiné sept personnes.
La Grande-Jeannette fut exécutée le 11 février 1786.
Cette femme a marqué l'histoire de la région. Sa personnalité, l'atrocité de son crime, font qu'elle reste présente dans la mémoire collective.
C'est la dernière qui a été suppliciée à Reims sur la place de la Couture (anciennement place Subé).
On peut retrouver son histoire dans plusieurs livres. Une complainte relatant ses faits circulait au XIX^{ème} siècle. Un roman-feuilleton a été publié en 1909. Une pièce de théâtre a été écrite et jouée en 1988.

D'autres histoires marquent aussi cette terre : la mort tragique du Lieutenant Poupardin du Rivage le 12 septembre 1914 et les combats de 1918.

Le saviez-vous ?
Depuis de nombreuses années, la commune de Prouilly travaille en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.
En 2011, une convention de gestion écologique sur le Marais de Neuf Ans et le Marais de Translais a été signée, ces deux sites étant classés NATURA 2000.

Le réseau européen **Natura 2000** rassemble des sites naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.
Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.
La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Photos prises par Lucien BACHELIN au Marais de Neuf Ans

LES RÉALISATIONS DANS LA COMMUNE 2020

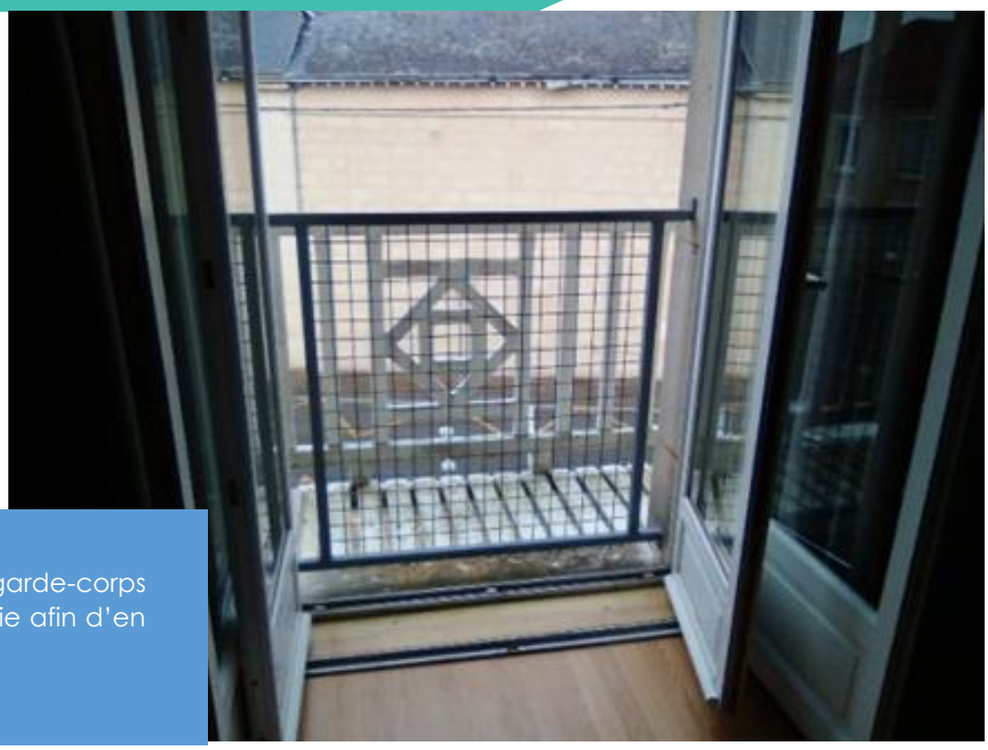

L'installation d'un garde-corps au balcon de la mairie afin d'en interdire l'accès.

L'instauration temporaire d'un sens unique dans le village pendant les vendanges

Le nouveau conseil municipal a décidé d'étudier l'instauration d'un sens unique dans la rue basse et la rue haute de Pévy.

Les habitants étant très divisés sur le sens il a été décidé de réaliser des essais temporaires d'un mois, l'un en 2020 et l'autre en 2021 afin que chacun puisse se rendre compte des conséquences de ce projet.

Ainsi le conseil municipal pourra en partenariat avec le Conseil Départemental et la Communauté Urbaine du Grand Reims décider en toute connaissance de cause.

Cette décision finale ne satisfera pas forcément tout le monde et modifiera nos habitudes.

Au nom de l'intérêt général et de la sécurité dans le village, le conseil municipal compte sur la compréhension de tous les usagers de la route.

Le coût de ce changement temporaire de circulation est de 5160 € TTC pour la commune et de 3841,20 € TTC pour la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Les investissements 2020 de la Communauté Urbaine du Grand Reims aux projets communaux

Travaux de voirie

La conduite d'eau potable a été entièrement remplacée dans le chemin des Monts la Ville pour un montant de 60 990 €.

Rénovation de la salle polyvalente

La Communauté Urbaine du Grand Reims a versé à la Commune une subvention de 26 569,08 € au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Le coût total de cette réalisation (prestataires intellectuels inclus) est de 226 268,95 € TTC.

Pour cette opération, la commune a aussi reçu une subvention de 62 051,33 € de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) et 39 627 € du Département de la Marne, au titre du partenariat avec les collectivités.

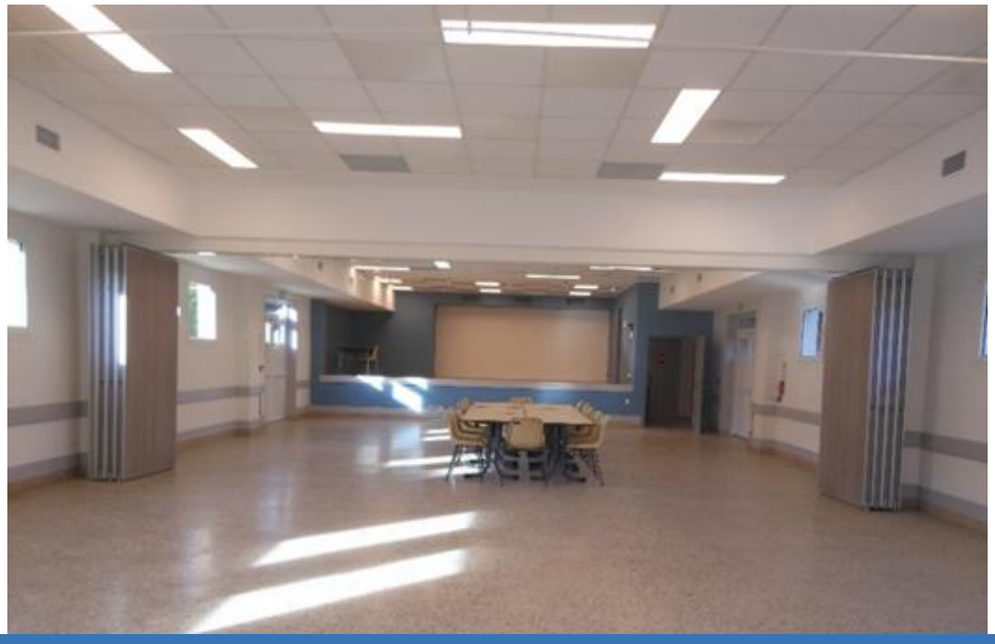

Ainsi, après le remboursement de la TVA, le reste à charge de la commune serait d'environ 61 000 €.

L'Equidium- Les écuries de l'orée du bois à PROUILLY

LES INSTALLATIONS

➤A 15 kilomètres de Reims, sur la commune de Prouilly (51), l'Equidium de l'Orée du Bois est un site unique dans la région grâce à sa structure équestre polyvalente, son sable naturel, son cadre forestier de 5 hectares composé de plusieurs allées cavalières.

L'Equidium, c'est aussi...

- 1 manège couvert, 58X27, sol fibré
- 2 carrières chevaux
- 1 carrière poney
- 1 rond de longe
- 4 paddocks en sable

L'ECOLE D'EQUITATION

L'Equidium comprend:

►enseignant diplômé d'Etat

► des espaces d'évolution adaptés et sécurisés

► 30 poneys de toutes tailles (du shetland au double-poney)

► 8 chevaux,

Ces équidés pourront vous accompagner à cheval ou à poney, du cavalier débutant au confirmé en passant par le loisir ou la compétition.

LES ACTIVITES

➤ ..Nous vous proposerons des activités variées:

- cours collectif ou particulier dispensés par du personnel qualifié
- des promenades,
- des jeux à poney, de la voltige
- des stages,
- des sorties à la Mer,
- du coatching
- des compétitions (CSO, Dressage, Hunter, TREC, Equifun...)
- des participations aux championnats de France...

Nous nous adaptons à la demande de chacun...

Maison de services au public — LA POSTE — Marne LE DÉPARTEMENT — Familles rurales Vivre mieux ! — Mission locale rurale du Nord Marnais (Bazancourt Fismes)

France Services vous aide dans vos démarches administratives.
Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Tél. : 03.26.08.36.44

Horaires :

Lundi : 13h30-18h00
Mardi : 13h30 à 19h00 uniquement sur rendez-vous
Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30 à 17h00
Samedi : 10h00-12h00

Assistante sociale

Attachée à la circonscription de solidarité départementale à Fismes
Permanence à la MSAP le 4ème jeudi du mois de 9h00 à 12h00 de préférence sur rendez-vous
Tél. : 03.26.48.07.08

Mission locale

Attachée à la Mission locale rurale du Nord marnais site de Fismes
Permanence à la MSAP les trois premiers mardis matin du mois de 9h30 à 12h00 de préférence sur rendez-vous
Tél. : 03.26.91.18.81

La Poste

Du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 15 et le samedi de 10 h à 12 h

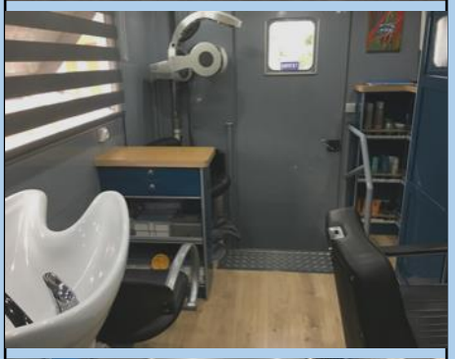

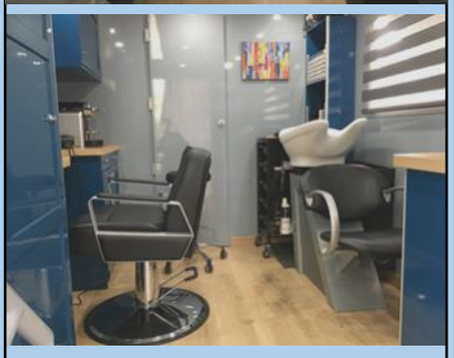

le Coiff'truck est Présent dans votre commune le jeudi des semaines impaires de 9h à 18h.

Tel : 06 10 66 38 49

Agence postale de Trigny

Attention : suite au couvre-feu avancé à 18h, l'agence postale communale est ouverte le jeudi de 15h15 à 17h45

L'agence postale communale est située au 9 rue de l'Église à quelques mètres de la mairie.

> Du 1er janvier au 31 octobre
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h00 à 15h30
Jeudi de 9h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00

> Du 1er novembre au 31 décembre
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h00 à 16h15
Jeudi de 9h30 à 12h00 et de 16h15 à 19h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Heure limite de dépôt pour un départ le jour même : 15h30
Bureau de poste le plus proche : Muizon

Attention, les horaires peuvent changer en fonction de l'évolution sanitaire. Vous pouvez vérifier ces éventuels changements à partir du lien suivant : http://www.trigny.fr/fr/information/68924/agence-postale-communale

Nos amis les animaux

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.
Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.
Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Que faire si vous trouvez un chien errant ?

Il faut d'abord vérifier si l'animal est identifié ou non. Il peut porter un collier comportant le numéro de téléphone ou l'adresse de son détenteur. Dans ce cas, contactez le détenteur de l'animal.

L'animal peut aussi être pucé ou tatoué.
Si vous n'arrivez pas à lire le tatouage et si vous n'avez pas de lecteur de puce, emmenez l'animal chez un vétérinaire qui pourra vérifier si l'animal est identifié.

Si vous n'arrivez pas à identifier le propriétaire de l'animal, contactez la mairie.
A ce titre, lorsque les détenteurs ne sont pas connus, les animaux concernés seront conduits au refuge « Les Amis des Bêtes » à ORMES.

Aboiements intempestifs : que faire ?

Pour rappel, les propriétaires d'animaux, en particulier des chiens (y compris en chenil) sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Si vous êtes confrontés à ce type de nuisances sonores, dans un premier temps, rapprochez-vous du propriétaire du « coupable » afin que la personne concernée prenne conscience de la nuisance occasionnée par son chien et mette en œuvre des mesures efficaces.
Ce n'est qu'en cas d'échec des conciliations à l'amiable que vous pourrez alerter la mairie.

Comment répondre… aux besoins de nos animaux ?

De manière générale, il est interdit de laisser écouler, répandre ou jeter sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public.

Ainsi, lorsque votre animal fait ses besoins, pensez à prendre un sac dans votre poche, afin de ramasser les déjections et de les jeter à la poubelle.

Élagage et plantations

Les arbres ou autres végétaux situés en bordure des voies publiques ou privées, doivent être élagués de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules, l'éclairage public ou les divers réseaux aériens et la signalisation routière.
Plus généralement, vous devez veiller à ce qu'ils ne débordent pas sur le domaine public.

Quelles sont les distances à respecter ?

Distance minimale en bordure de voie publique
Le code de la voirie routière prévoit que les plantations situées le long du domaine public routier doivent être situées à une distance supérieure à 2 mètres.

Distances minimales en bordure de chemin rural
Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires afin de maintenir la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

- Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
Les plantations privées existant dans l'emprise du chemin peuvent être conservées lorsqu'elles ne troublent pas la sûreté ou la commodité du passage. En revanche, elles ne peuvent en aucun cas être renouvelées.

Occupation du domaine public

L'occupation du domaine public par une personne privée est conditionnée par l'obtention d'une autorisation délivrée par le propriétaire ou le gestionnaire de la dépendance domaniale occupée.
Cette autorisation est délivrée à titre **temporaire**, **précaire** et **révocable**.

Par exemple, un permis de stationnement autorise l'occupation sans emprise au sol pour déposer des matériaux, stationner ou surplomber le domaine public *(ravalement de façade, pose d'une benne à gravats, stationnement provisoire d'engin, etc.)*.

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêté de circulation pour la mise en place d'une signalisation.

Toute occupation privative du domaine public sans autorisation est illégale.

Article 90 du règlement sanitaire départemental
Déversements ou dépôts de matières usées ou dangereuses en général

Il est interdit de déverser directement ou indirectement, sur la voie publique ou privée, les cours d'eau, lacs, étangs, canaux, sur leurs rives et dans les nappes alluviales, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables, susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion. Pour les voies, plans d'eau et voies publiques et privées désignés ci-dessus, cette interdiction vise notamment :
a) le lavage des véhicules automobiles et de tous engins à moteur,
b) la vidange des huiles de moteur de tous engins mécaniques,
c) la vidange et le nettoyage des équipements sanitaires des caravanes,
d) le rinçage des citernes et des appareils ou engins ayant contenu des produits polluants ou toxiques.

Ces opérations doivent être effectuées de façon que les produits de vidange, de lavage, de nettoyage ne puissent être déversés, directement ou indirectement, ni entraînés dans les voies, plans d'eau ou nappes par ruissellement ou par infiltration.

Urbanisme

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme, qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Les règles issues de ce plan varient en fonction de la zone dans laquelle se situe votre projet.

Toute construction, avec ou sans fondation, envisagée sur un terrain et tous travaux envisagés sur un bâti existant de nature à modifier son aspect extérieur, doivent faire l'objet **d'une demande d'autorisation préalable à leur réalisation.**

Avant tout engagement de travaux, nous vous conseillons de vous renseigner en mairie afin de connaître les formalités à respecter.

Mairie :
Tél. : 03 26 48 52 82
Fax : 03 26 08 99 21
Secrétariat ouvert le mardi de 16h00 à 19h00 et le vendredi de 10h00 à 13h00

Gendarmerie de Fismes : 03 26 48 09 03

Presbytère :
M. l'abbé Claude SOUDANT : 03 26 48 55 69

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Pôle territorial de la Communauté Urbaine du Grand Reims :
10 rue René Letilly – 51170 FISMES
03 26 83 06 60

Gestion des déchets (Communauté Urbaine du Grand Reims) : 03 26 02 90 90
Courriel : tri.info@grandreims.fr

Véolia (Eau du Grand Reims) : 0969 390 498 (service clientèle de Jonchery-sur-Vesle) ou site web client (pour prise de rendez-vous) : www.service.eau.veolia.fr

Transports scolaires : 03 26 77 78 79 de 13h30 à 17h00 (Reims contact)

SERVICE À LA PERSONNE

Micro-crèche « La Maison des Toup'tits » : 03 26 46 27 17

Circonscription de la Solidarité Départementale de Fismes : 03 26 48 07 08
Regroupe des services d'action social
(assistants sociaux, éducateurs spécialisés, médecins, puéricultrices, infirmières)

Familles Rurales (Jonchery-sur-Vesle) : 09 60 46 66 46
relaisfamilles-jonchery2@wanadoo.fr

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 03 26 48 59 77
Courriel : admr.jsv@jonchery.fede51.admr.org

ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Association Prouilly-en-Fête :
Monsieur Frédéric RAGAUT : 03 26 07 18 12
Madame Claire FAUVET : 03 26 48 24 78

Chorale « Si on Chantait »
Madame Agnès WATIER : 06 12 60 19 95
Courriel : chorale-branscourt@sfr.fr

Association « Les Amis du Vieux Prouilly » :
Monsieur Jean-Louis LEGAY : lesamisduvieuxprouilly@gmail.com

Associations des « Anciens Combattants de Prouilly-Pévy » :
Monsieur Raymond TRIBOUX : 03 26 48 23 40
Courriel : raymondtriboux@sfr.fr

Association des parents d'élèves « Les 6 villages » :
Courriel : les6villages@gmail.com

Société de chasse :
Monsieur Martial POTAUFEUX : 03 26 48 58 87

ASSOCIATIONS SYNDICALES

ASA (Association Syndicale Autorisée) :
Monsieur Frédéric RAGAUT : 03 26 07 18 12

AF (Association Foncière) :
Monsieur Martial POTAUFEUX : 03 26 48 58 87

Association Syndicale Libre « La Chute des Eaux » :
Courriel : asl.lcde@gmail.com

Association Syndicale de « l'Orée du Bois » :
Monsieur Jean-Michel CHRISTE : 06 73 68 62 62
Courriel : jeanmichel.christe@ccca-btp.fr

École maternelle de Vandeuil

Téléphone : 03 26 49 12 83

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 45–11h 45	8h 45–11h 45	8h 45–11h 45	8h 45–11h 45
Après-midi	13h 45–16h 45	13h 45–16h 45	13h 45–16h 45	13h 45 – 16h 45

École élémentaire de Jonchery sur Vesle

Téléphone : 03 26 48 22 47

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 30–11h 30	8h 30–11h 30	8h 30–11h 30	8h 30–11h 30
Après-midi	13h 30–16h 30	13h 30–16h 30	13h 30–16h 30	13h 30–16h 30

Horaires des cars scolaires

	lundi, mardi, jeudi et vendredi	
	Matin	**Soir**
Chute des Eaux	**8 h 11**	**17 h 16**
Prouilly	**8 h 06**	**17 h 11**
Bois Goulot	**7 h 29**	**17 h 16**

L'association Familles Rurales gère l'ensemble des services périscolaires de l'école maternelle de Vandeuil et de l'école élémentaire de Jonchery sur Vesle.
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. Jonathan FONTAINE au 09 60 46 66 46 et à l'adresse suivante : famillesruralesjonchery@orange.fr.

Collège de Fismes

Horaires des cars pour Fismes

Collège Public Thibaud de Champagne (Fismes) : 03 26 48 16 52

Collège Privé Saint-Macre (Fismes) : 03 26 48 01 87

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi matin	
	Matin	**Soir**	**Matin**	**Midi**
Chute des Eaux	**7 h 15**	**17 h 26**	**7 h 15**	**12 h 40**
Prouilly	**7 h 18**	**17 h 21**	**7 h 18**	**12 h 46**
Bois Goulot	**7 h 29**	**17 h 16**	**7 h 29**	**12 h 50**

Salle communale

Lors des travaux de rénovation de la salle polyvalente, une cloison mobile a été installée afin de pouvoir bénéficier de 2 salles, une de 155 m² et une autre plus petite de 70 m².

Pour la location de la grande salle (cuisine et sanitaires compris)

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 320 €	Hiver : 340 €	Été : 470 €	Hiver : 490 €
Journée en semaine	180 €		260 €	
Réunion	100 €		180 €	
Activité hebdomadaire	200 €/an		250 €/an	

Pour la location de la petite salle (avec accès à la cuisine et aux sanitaires)

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 220 €	Hiver : 240 €	Été : 370 €	Hiver : 390 €
Journée en semaine	100 €		180 €	
Réunion	70 €		150 €	
Activité hebdomadaire	150 €/an		200 €/an	

Pour les associations locales, la première location de l'année est de 50 ou 70 € sans repas et 70 ou 90 € avec repas (selon les périodes été ou hiver), les suivantes sont de 100 €.
Les mises à disposition de la salle (maximum deux mois avant la date de location) sont aux mêmes tarifs que la première location de l'année.
La location de la grande salle restant prioritaire, toutes personnes désirant réserver la petite salle pourront le faire à tout moment et une confirmation sera donnée 3 mois avant la date de location.
Les tarifs du week-end, de la journée et d'une réunion incluent le nettoyage des locaux.
L'activité hebdomadaire a une durée maximale de 2 heures, les locaux devant être rendus propres.
Une caution de 1 000 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

ÉTAT CIVIL 2020

Les naissances

24 janvier : Gabin QUATRESOLS PRIME

24 janvier : Maëlie NAWROT SORIA

17 septembre : Ambre VAILLANT

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Les mariages

25 septembre : Madame Elodie DESSIRIER et Monsieur Thomas VEAUTIER

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Les PACS

28 janvier : Mme Nelly CALON et M. Frédéric LEFEVRE

4 décembre : Mme Lygie MARTZ et M. Loïc LUNA

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes pacsés.

Les décès

26 mai : Madame Jeanne SENLIS épouse LOISON

8 septembre : Monsieur Guy ARNAUD

13 octobre : Monsieur Michel ANTOINE

Toutes nos condoléances aux familles.

Bienvenue aux nouveaux habitants

M. CONROY Guillaume et Mme SIGWARD Sarah, 4 Chemin des Monts la Ville

M. BOULANGER Victor et Mme DUMOULIN Alexia, 8 Grande Rue

Mme BRISSET Sandrine, 84 La Chute des Eaux

M. DESCAMPS Steven et Mme DURAND Amandine, 8 route de Trigny

M. et Mme FANTI Renaud et Elise, 20 rue Basse de Pévy

M. HENRARD Xavier et Mme BRETHON Déborah, 15 rue Haute de Pévy

M. LEGER Michel, 29 la Chute des Eaux

M. MALÉZIEUX Valentin, 23 Grande Rue

Que ceux qui ne se sont pas fait connaître nous pardonnent de ne pas les mentionner et se présentent en mairie

L'Asinerie de Pes Vitis a été créée en février 2020. Une asinerie désigne un élevage d'ânes et Pes Vitis signifie "au pied des vignes" en Latin. Ce nom représente bien cette activité d'élevage d'ânes situé dans le vignoble Champenois.

L'Asinerie de Pes Vitis a pour objectif principal de promouvoir l'âne dans notre région et souhaite élever des ânes grands noirs du Berry ainsi que des ânes de grande taille. Le but étant d'éduquer les ânes à la monte et l'attelage pour le loisir.

En parallèle, l'Asinerie produit du lait d'ânesse afin de développer une gamme de produit cosmétique au lait d'ânesse en lien avec la vigne Champenoise.

Actuellement, la gamme se compose de 5 produits cosmétiques : un savon, un shampoing solide, une crème pour le visage, une crème pour le corps et une crème pour les mains. Tous les produits sont composés de produits naturels et de bonne qualité ainsi qu'un bon pourcentage de lait d'ânesse. Vous pouvez retrouver nos produits sur différents marchés et boutiques du secteur ou directement à l'Asinerie sur rendez-vous.

D'autres projets sont en cours et espèrent voir le jour en 2021, notamment un projet d'accueil. L'idée serait de faire découvrir les ânes en proposant des visites, des portes ouvertes et des balades avec les ânes.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page facebook : Asinerie de Pes Vitis ou notre site internet https://www.asineriedepesvitis.com pour plus d'informations. Vous pouvez également nous contacter au 06 70 75 42 09 ou 06 20 66 67 41.

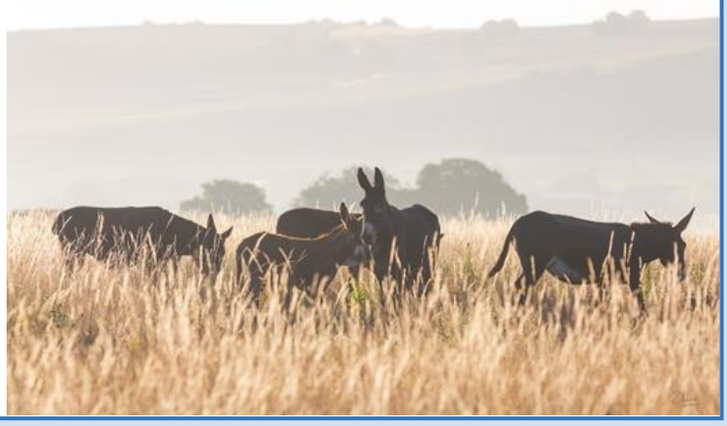

START SERVICES

Tél : 03 26 61 51 44

06 87 10 66 32

06 79 55 86 85

Start.services@wanadoo.fr

PERMANENCE À LA GENDARMERIE DE FISMES

Route de Reims - 03 26 89 59 30 - Lundi de 14h00 à 17h00

Le MARS

aide aux victimes et médiation pénale

insertion et lutte contre la récidive

ACCUEILLE TOUTE VICTIME D'INFRACTION PÉNALE

Information Juridique

Soutien psychologique

Accompagnement social

ANONYME ET GRATUIT

ASSOCIATION LE MARS

Polidrome - 14B allée des Landais - 51100 Reims

TÉL : 03 26 89 59 30 - FAX : 03 26 89 34 32 - CONTACT@LEMARS.FR

Association Loi 1901 - Conventionnée par le Ministère de la Justice

INFOS PRATIQUES

Ce calendrier est valable jusqu'au mois de septembre 2021.

Le verre est à déposer aux conteneurs à verre.

Pour la dotation en sacs de tri,
veuillez vous adresser à votre mairie.

BOUVANCOURT / PÉVY / PROUILLY / ROMAIN / VENTELAY

CALENDRIER DE COLLECTE 2021

Bac et sac à sortir la veille au soir

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des déchets recyclables
- Emmaüs présent à la déchetterie de Fismes

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Environ par

CITEO

Informations
03 26 02 98 90
www.grandreims.fr

CONSOMMONS TRI

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE